



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente-et-un octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



28. Objet : Subvention au titre des projets culturels reconnus d'intérêt communautaire : demande de solde de subvention de l'Association « Etrange-Grande »

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 16 février 2010 relative à l'adoption du règlement de soutien aux associations culturelles du territoire,

Vu la décision n° 18 du Bureau communautaire en date du 17 mai 2022, attribuant une subvention communautaire d'un montant de 8 750 € au profit de l'Association « Etrange-Grande » pour l'organisation du 1^e édition de « Etrange-Grande » festival des littératures de genre,

Considérant que le projet de festival des littératures de genre « Etrange-Grande » proposé les 17 et 18 septembre 2022 par l'Association « Etrange-Grande » a répondu à l'ensemble des critères d'éligibilité prévus par le règlement de soutien :

- Cette action s'inscrit dans la thématique Arts Graphiques,

- Ce projet revêt une dimension communautaire car il génère différents partenariats (Collèges, Bibliothèques/Médiathèques...),
- Ce salon revêt une valeur qualitative forte, car de nombreux auteurs renommés sont attendus,
- Ce projet a un caractère innovant car il est le seul événement autour de la thématique Littérature en général, et littérature de genre en particulier.

Considérant que le règlement d'attribution de subventions aux projets culturels associatifs prévoit les modalités de versement des subventions suivantes :

- 60% du montant de la subvention est versé à la notification
- Le solde, soit 40% est versé sur production d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier par l'Association porteuse,

Considérant que l'Association « Etrange-Grande » a transmis à la CCCE ces éléments de bilans,

Bilan qualitatif

La première édition du Festival « Etrange-Grande », festival des littératures de genre, a permis de décliner une manifestation culturelle riche, permettant le croisement des disciplines artistiques. Au-delà de la diversité des genres littéraires présentés au public (polar, science-fiction, fantasy, fantastique, horreur...), avec notamment la présence de plus de 50 auteurs publiés, l'Association a mis un point d'honneur à mettre en avant des disciplines telles que de la sculpture, le dessin, le rétrogaming, un défilé de cosplay, une exposition de mangakas...

En croisant ces approches, l'Association a souhaité souligner les liens entre la littérature populaire qualitative et la pop culture de manière plus large.

Ce premier Festival a entre autres été enrichi par :

- la projection au Cinéma Kinépolis de 2 films tirés de l'œuvre de Philippe K. DICK, auteur fil rouge de cette 1^{ère} édition
- des tables rondes/conférences avec des intervenants renommés (Alexandra MULLER-Pompidou/Metz, Sébastien PACCI-DRAC/Lorraine, Stéphanie NICOT-Directrice des Imaginales/Epinal...)

Des partenariats locaux, régionaux, nationaux voire internationaux ont également été déclinés comme par exemple :

- l'organisation : d'un prix des collégiens (Collèges Hettange-Grande, Cattenom), d'un prix des médiathèques (Hettange-Grande, Cattenom, Thionville)
- l'accueil de scolaires aux expositions
- la mise en œuvre de la stratégie de communication digitale avec 2 classes du CFA Robert SCHUMAN de Metz,
- l'organisation d'un concours Cosplay ayant attiré des participants originaires de toute la France
- l'accueil d'auteurs et éditeurs français de dimension nationale
- l'accueil en qualité d'invité d'honneur d'un auteur belge de premier plan (Stephan PLATTEAU)

L'ensemble de ces partenariats, ainsi qu'une campagne de communication efficace (NRJ Lorraine, Républicain Lorrain, La Semaine, YouTube, Facebook...) ont permis de promouvoir l'organisation de cette première édition au-delà du territoire communautaire.

Bilan quantitatif :

Pour cette première édition, les membres de l'association avaient fixé une jauge de 2 000 spectateurs. Au final, ce sont plus de 4000 festivaliers qui ont été accueillis lors de ces deux jours. Ce bilan est plus que positif pour la première année d'existence de ce Festival.

D'autres chiffres méritent d'être mis en exergue. Au cours de cette première édition, ce sont :

- 50 auteurs et 20 maisons d'édition présents,
- plus de 1000 livres qui ont été vendus,
- 5 artistes dans différents domaines des arts plastiques ont présenté leurs travaux,
- 25 jeunes ont participé à un atelier « Crée ton manga »,
- 4 tables rondes organisées pour 130 conférenciers.

Bilan financier :

Charges		Produits	
VHR Artistes (frais d'accueil des auteurs)	8 130 €	Mécénat privé	3 000 €
Animations et spectacles	2 580 €	CCCE	8 750 €
Restauration	3 730 €	Région Grand Est	2 000 €
Communication	1 370 €	Location tables auteurs	720 €
Frais divers	2 020 €	Produits annexes	2 350 €
Totaux	17 830 €		16 820 €

Considérant le versement d'un acompte de subvention de 5 250 €,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'arrêter le montant de la subvention définitive au profit de l'Association « Etrange-Grande » à un montant de 8 750 € pour l'organisation du 1^{er} Festival de littératures de genre « Etrange-Grande »,
- de procéder au versement du solde de subvention équivalent à 40 % de ce montant, soit 3 500 € conformément au règlement de soutien aux projets culturels associatifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 16/11/2022 Le Président

Publiée le : 16/11/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 16/11/2022

